

» der que les pécheurs qui retombent fréquem-
» ment dans les mêmes crimes, doivent être
» admis aux Sacrements de Pénitence & d'Eu-
» charistie, toutes & quantes fois ils se pré-
» sentent au sacré Tribunal. Or rien n'est
» plus facile que d'aller trouver un Confes-
» seur & de lui déclarer ses iniquités; mais
» aussi je ne crois pas qu'il puisse y avoir
» rien de plus pernicieux que cette nouvelle
» pratique; car elle fait que les pécheurs
» étouffent les remords de leur conscience;
» qu'ils perdent la crainte de l'enfer; & que
» faussement flattés de l'espérance du bon-
» heur éternel, ils persévèrent avec une
» parfaite sécurité dans les dérèglements de
» leur vie. Ils ne cessent pas de vivre dans
» le luxe, dans les délices & dans les pom-
» pes auxquelles ils ont renoncé à leur Bap-
» tême. Ils ne vont pas moins au bal &
» aux spectacles. Ils n'entretiennent pas
» moins des conversations dangereuses & des
» commerces criminels avec les objets de
» leurs passions. Ils se mettent peu en pei-
» ne de paier des dettes qu'ils n'ont con-
» tractés que pour satisfaire leur vanité. Ils
» font des échanges & des contrats usurai-
» res, s'abandonnent à la volupté, & se li-
» vrent à tous les crimes, séduits par cette
» dangereuse erreur que pourvu qu'ils re-
» çoivent l'absolution, tous leurs crimes leur
» seront pardonnés, sans qu'il y ait jamais
» aucun changement dans toute leur vie.
» C'est cette illusion qui est cause que ja-
» mais dans l'Eglise de Dieu les Sacrements